



Casier judiciaire b2

Par **Gaelle la vadrouille**, le **02/02/2023** à **22:13**

Bonjour,

Une condamnation pour dégradation de bien public à payer une amende, s'efface t'elle au bout d'un certain nombre d'années ?

Ou reste-t'elle tout de même consultable par des organismes publics qui en feraient la demande ?

Pour information je viens de postuler à un V.I.E et ils demande le b2 du casier judiciaire

Merci d'avance de votre retour

Par **Visiteur**, le **04/02/2023** à **09:26**

Bonjour et bienvenue,

La réhabilitation légale intervient automatiquement après l'écoulement d'un certain délai qui varie selon les condamnations, entre 3 et 10 ans, sauf si la dispense d'inscription vous a pas été accordée lors de votre procès.

Mais vous pouvez faire une **demande d'effacement**.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31802>